



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 05/06/2020

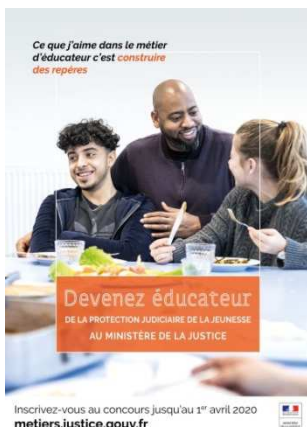
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AU CONCOURS D'EDUCATEUR DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Le ministère de la justice recrute pour sa direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) des éducatrices et des éducateurs par concours interne et externe sur épreuves.

Suite à la crise sanitaire, les inscriptions sont prolongées jusqu'au 8 juillet 2020 et l'épreuve écrite d'admission est décalée au 22 septembre.

Informations et inscriptions du 8 juin au 8 juillet 2020 sur metiers.justice.gouv.fr

Educateur de la PJJ, un repère pour les jeunes confiés à la justice



La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), direction du ministère de la justice, a pour mission l'action éducative dans le cadre pénal : **lorsqu'un mineur commet un acte de délinquance, et sur décision d'un juge des enfants, l'éducateur de la PJJ s'engage dans sa prise en charge éducative.**

Dans le cadre de la permanence éducative auprès du tribunal, l'éducateur est le 1^{er} contact du jeune avant son passage devant le juge des enfants, auquel il propose un suivi éducatif adapté.

Sur le terrain, il met en œuvre et accompagne les mesures et sanctions éducatives ou les peines, soit dans le milieu de vie habituel des jeunes, soit dans les lieux de placement de la PJJ (foyer, centre éducatif renforcé, centre éducatif fermé, famille d'accueil...), soit en détention.

L'éducateur intervient également au civil dans le cadre d'enquêtes socio-éducatives sur la situation du jeune et son cadre familial, afin d'apporter un éclairage au juge des enfants avant sa prise de décision.

Exerçant au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'éducateur de la PJJ accompagne les jeunes en conflit avec la loi dans leur quotidien, leur propose des activités adaptées et construit pour eux des parcours éducatifs.

Contact (presse nationale) - Sarah Roblet
Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Tél : 01 70 22 78 75 – 06 07 33 37 70

Mél : sarah.roblet@justice.gouv.fr

justice.gouv.fr

L'objectif est de conduire ces jeunes souvent en grande difficulté vers une insertion sociale et professionnelle réussie afin de lutter efficacement contre la récidive.

Retrouvez [ici](#) une présentation du métier d'éducateur en 3 minutes.

Profils recherchés



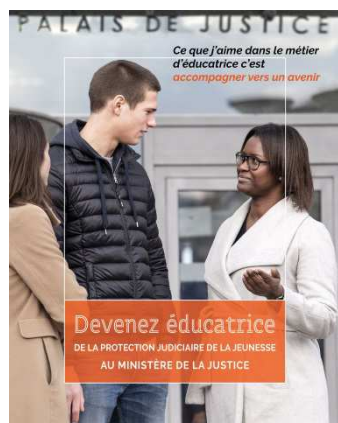
Inscrivez-vous au concours jusqu'au 1^{er} avril 2020
metiers.justice.gouv.fr

Les futurs éducatrices et éducateurs sont des femmes et des hommes dynamiques, à l'écoute, pédagogues, avec le sens de l'initiative, disposant de compétences sportives ou culturelles à partager avec les mineurs, et surtout, avec **la volonté d'agir pour la jeunesse en difficulté.**

La campagne de recrutement met en avant les missions essentielles de ce métier : **transmettre des valeurs, construire des repères, fixer des règles et des objectifs, valoriser des compétences, aider les jeunes en difficulté à trouver leur place au sein de la société.**

Les candidats peuvent ainsi être issus de filières sociales, sportives ou culturelles, par exemple (STAPS, animation socio-culturelle, sciences humaines, sciences de l'éducation...).

Modalités d'inscription



Inscrivez-vous au concours jusqu'au 1^{er} avril 2020
metiers.justice.gouv.fr

Les inscriptions au concours sont ouvertes du 8 juin au 8 juillet 2020.

Les épreuves écrites se dérouleront le 22 septembre 2020. Les épreuves orales se dérouleront du 7 décembre au 18 décembre 2020 en région parisienne.

Une nouveauté en 2020 : un accès au concours externe à bac +3

Le concours d'éducateur est ouvert à tout candidat titulaire d'un bac+3 minimum (concours externe).

D'autres voies d'accès sont possibles :

- concours externe sur titre, ouvert aux titulaires du diplôme d'état d'éducateur spécialisé ;
- concours interne, ouvert aux fonctionnaires ou agents publics depuis au moins 3 ans ;
- concours 3^{ème} voie, ouvert aux personnes justifiant d'une ancienneté professionnelle d'au moins 5 ans au cours des 10 dernières années.

A l'issue du concours, les futurs éducateurs et éducatrices bénéficient d'une **formation rémunérée** à l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse **pendant 18 mois.**

Contact (presse nationale) - Sarah Roblet
Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Tél : 01 70 22 78 75 – 06 07 33 37 70
Mél : sarah.roblet@justice.gouv.fr
justice.gouv.fr